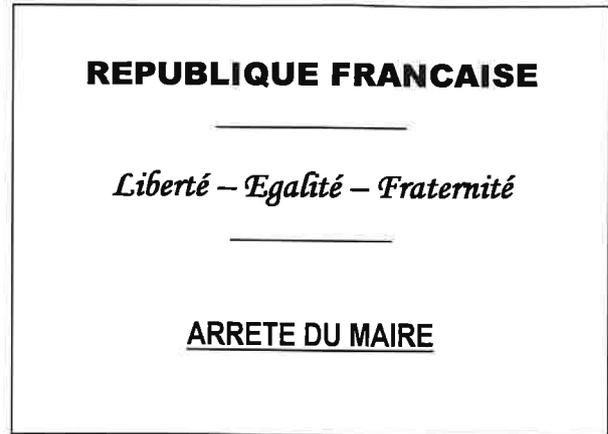


DEPARTEMENT
SAONE ET LOIRE
CANTON
PIERRE DE BRESSE
COMMUNE
ST GERMAIN DU BOIS



Le Maire de la commune de Saint Germain du Bois
 Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
 Vu le Code de la Route ;
 Vu la demande de Monsieur BERLEMONT Geoffrey- 744 route de Pierre – 71310 SERLEY, qui souhaite réserver une place de stationnement 8 Route de Louhans en vue de la pose d'une benne à gravats de 8 m³.

ARRETE

- ARTICLE 1** Du vendredi 04 octobre au lundi 07 octobre inclus, le pétitionnaire est autorisé à stationner une benne au niveau du 8 rte de Louhans (RD13).
- ARTICLE 2** : La circulation des piétons sur le trottoir ne devra pas être bouchée d'une quelconque façon que ce soit.
- ARTICLE 3** : La signalisation nécessaire sera mise en place par le pétitionnaire et retirée par ses soins en fin d'occupation du domaine public.
- ARTICLE 4** : Le Secrétaire Générale, la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation est adressée à la DRI et à la CCBR.

Fait à Saint Germain du Bois, le 27 septembre 2024

Le Maire,




Mme Nadine ROBELIN